



Assemblée générale

Distr. limitée
14 février 2011
Français
Original: anglais

**Comité des utilisations pacifiques
de l'espace extra-atmosphérique**
Sous-Comité scientifique et technique
Quarante-huitième session
Vienne, 7-18 février 2011

Projet de rapport

Additif

I. Introduction

C. Déclarations générales

1. Au cours du débat général, des déclarations ont été faites par les représentants des États membres suivants: Algérie, Afrique du Sud, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Autriche, Burkina Faso, Canada, Chine, Colombie, Cuba, Équateur, États-Unis, Fédération de Russie, France, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Japon, Kenya, Malaisie, Mexique, Nigéria, Pakistan, Philippines, Pologne, Portugal, République arabe syrienne, République de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Suisse, Thaïlande, Tunisie, Ukraine et Venezuela (République bolivarienne du). Des déclarations ont également été faites par le représentant de la République islamique d'Iran au nom du Groupe des 77 et la Chine, et par le représentant de la Colombie, au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes. Une déclaration générale a été faite par l'observateur du Zimbabwe. Les observateurs de l'UIT et de l'OMM ont également fait des déclarations. Des déclarations générales ont aussi été faites par les observateurs du Conseil consultatif de la génération spatiale, de la Fédération aéronautique internationale (FAI), de l'Institut européen de politique spatiale (ESPI), de l'organisation de coopération spatiale en Asie et dans le Pacifique, de la Société internationale de photogrammétrie et de télédétection (SIPT), de la Secure World Foundation (SWF), de l'Union astronomique internationale (UAI) et l'Université internationale de l'espace (ISU). Une déclaration générale a également été faite par l'observateur de l'Association des centres de télédétection des pays arabes.

V.11-80783 (F)



Merci de recycler 

2. Le Sous-Comité a souhaité la bienvenue à la Tunisie en tant que soixante-dixième membre du Comité.
3. Le Sous-Comité a souhaité la bienvenue à l'Association internationale pour la promotion de la sécurité spatiale (IAASS), toute dernière organisation en date à avoir obtenu le statut d'observateur permanent auprès du Comité.
4. Le Sous-Comité a présenté ses condoléances aux peuples d'Australie, du Brésil, du Chili, de Colombie, de Fédération de Russie, de Haïti, du Mexique, du Pakistan, de Sri Lanka et du Venezuela (République bolivarienne du) pour les pertes humaines et d'infrastructure provoquées par les catastrophes naturelles qui avaient frappé ces pays. Il a indiqué que les pertes humaines et matérielles pourraient être réduites si l'on disposait d'informations plus fiables pour améliorer l'évaluation des risques, l'alerte rapide et la surveillance des catastrophes, et a souligné le rôle crucial que pouvaient jouer les systèmes spatiaux dans le cadre de la gestion des catastrophes en fournissant rapidement des informations précises et en facilitant les communications.
5. À la 738^e séance, le Président a fait une déclaration donnant un aperçu des travaux du Sous-Comité à sa session actuelle et retraçant les activités spatiales menées au niveau mondial l'année précédente, notamment les progrès importants réalisés grâce à la coopération internationale. Dans sa déclaration, il a souligné la nécessité d'une meilleure coordination entre les membres de la communauté spatiale et les responsables de la gestion des catastrophes.
6. À la 738^e séance également, la Directrice du Bureau des affaires spatiales du Secrétariat a passé en revue le programme de travail du Bureau et souligné que des ressources supplémentaires étaient nécessaires pour que le Bureau puisse mener à bien la mission prévue pour l'exercice biennal 2012-2013.
7. Le Sous-Comité a noté les manifestations spatiales exceptionnelles prévues en 2011, dont le cinquantième anniversaire du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et le cinquantième anniversaire des premiers vols spatiaux habités, et s'est félicité de l'occasion qu'offraient ces coïncidences pour mieux sensibiliser à la pertinence et à l'importance des applications spatiales pour l'amélioration des conditions de vie humaine. À cet égard, il a pris note des informations fournies par le Bureau des affaires spatiales concernant ses intentions d'organiser, conjointement avec les États membres, un certain nombre de manifestations pour célébrer ces anniversaires importants.
8. Le Sous-Comité a félicité les Gouvernements sud-africain et mexicain pour la création de leurs agences spatiales nationales, le Gouvernement français pour le cinquantième anniversaire du Centre national d'études spatiales (CNES) et le Gouvernement roumain pour l'adhésion du pays à la Convention portant création d'une agence spatiale européenne¹.
9. Quelques délégations ont réaffirmé leur engagement à promouvoir l'utilisation et l'exploration pacifiques de l'espace et souligné les principes suivants, établis par l'Assemblée générale et d'autres instances internationales: accès égal et non discriminatoire à l'espace, dans des conditions d'égalité pour tous les États, indépendamment de leur niveau de développement scientifique, technique ou

¹ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol.1297, n° 21524.

économique; non-appropriation de l'espace, y compris la Lune et les autres corps célestes, par proclamation de souveraineté, par voie d'utilisation ou d'occupation, ou par tout autre moyen; non-militarisation de l'espace et son exploitation stricte pour l'amélioration des conditions de vie et la paix sur la planète; et coopération régionale pour la promotion des activités spatiales.

10. Quelques délégations ont dit que compte tenu de l'impact des activités sur la vie humaine et l'environnement, il devrait y avoir une plus grande coordination et interaction entre le Sous-Comité scientifique et technique et le Sous-Comité juridique, pour promouvoir la mise en place de normes internationales contraignantes relatives à des questions cruciales liées à l'utilisation et l'exploration de l'espace.

11. Quelques délégations ont exprimé l'avis que les pays en développement devraient bénéficier des techniques spatiales, en particulier pour favoriser leur développement social et économique, qu'il était nécessaire de promouvoir une plus grande coopération Nord-Sud et Sud-Sud pour faciliter le transfert de technologie entre les États, et que la formation des scientifiques dans les pays en développement était cruciale pour la libre circulation des informations scientifiques et l'échange de données.

12. Le Sous-Comité a entendu les présentations scientifiques et techniques suivantes:

a) "Résumé de la dix-septième session du Forum régional Asie-Pacifique des agences spatiales: Le rôle de techniques et de l'industrie spatiales face au changement climatique", par le représentant du Japon;

b) "Renforcer la coopération mondiale dans le domaine de la cartographie d'urgence", par le représentant de l'Allemagne;

c) "Les activités spatiales en Tunisie en 2010", par le représentant de la Tunisie;

d) "Activités de la Space Foundation", par le représentant des États-Unis;

e) "Avantages pour les humains de la recherche sur les constructions spatiales", par le représentant de la Turquie;

f) "Société internationale de photogrammétrie et de télédétection (SIPT): cent ans au service de la société grâce à des données provenant d'images satellitaires", par l'observateur de la SIPT.

13. Le Sous-Comité a en outre regardé des présentations vidéo projetées à l'heure du déjeuner sur le Forum régional Asie-Pacifique des agences spatiales et la mission "Hayabusa", par la délégation japonaise, et "De Spoutnik à aujourd'hui et demain", par l'observatrice du Conseil consultatif de la génération spatiale.

14. Le Sous-Comité a remercié les Gouvernements italien et japonais, l'Institut européen de politique spatiale et l'Union européenne d'avoir organisé des manifestations scientifiques et techniques en marge de sa session en cours.

III. Application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III)

15. Conformément à la résolution 65/97 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité a examiné le point 5 de l'ordre du jour, "Application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III)".

16. Les représentants du Canada, des États-Unis, du Japon et du Nigeria ont fait des déclarations au titre du point 5. Pendant le débat général, des déclarations relatives à ce point ont aussi été faites par les représentants d'autres États membres.

17. Le Sous-Comité a écouté une présentation sur les "Recommandations du Congrès de la génération spatiale 2010: avis de la prochaine génération de responsables du secteur spatial sur le développement de l'espace", par l'observatrice du Conseil consultatif de la génération spatiale.

18. Le Sous-Comité s'est à nouveau félicité de l'approche souple adoptée pour appliquer les recommandations d'UNISPACE III. En établissant des plans de travail pluriannuels et en créant des équipes, le Comité pouvait traiter un grand nombre de questions, permettant ainsi une application maximale de ces recommandations.

19. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction que les États Membres continuaient de contribuer à l'application des recommandations d'UNISPACE III dans le cadre d'activités nationales et régionales, ainsi qu'en appuyant les programmes établis pour donner suite à ces recommandations et en y participant.

20. Le Sous-Comité a noté que l'Équipe sur les objets géocroiseurs avait tenu des réunions pendant sa quarante-huitième session.

21. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction que l'Équipe sur la santé publique, coprésidée par le Canada et l'Inde, avait soumis son rapport final (A/AC.105/C.1/L.305) pour qu'il l'examine à sa session en cours et que ce rapport contenait des résultats concrets sur l'utilisation des télécommunications dans le cadre de la télésanté et celle des applications d'observation de la Terre dans le cadre de la télé-épidémiologie, l'accent étant mis sur l'amélioration de la santé publique et la gestion des maladies infectieuses.

22. Le Sous-Comité est convenu que la contribution du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique aux travaux de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, qui se tiendra à Rio de Janeiro (Brésil) en 2012, devrait porter sur l'utilisation de données géospatiales pour le développement durable et analyser comment ce thème était lié aux objectifs principaux de la Conférence.

23. Le Groupe de travail plénier, convoqué de nouveau conformément à la résolution 65/97 de l'Assemblée générale, a également examiné le point 5 de l'ordre du jour, "Application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III)". À sa [...] séance, le [...] février, le Sous-Comité a fait siennes les

recommandations du Groupe de travail plénier concernant l'application des recommandations d'UNISPACE III figurant à l'annexe I du présent rapport.

24. Le Sous-Comité a pris note de l'intention de créer un centre régional de formation aux sciences et techniques spatiales affilié à l'ONU pour l'Asie occidentale, accueilli par l'Organisme général de télédétection de la République arabe syrienne dans le cadre de l'Association des centres de télédétection des pays arabes.

VI. Recours à des systèmes spatiaux pour la gestion des catastrophes

25. Conformément à la résolution 65/97 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité a examiné le point 8 de l'ordre du jour, "Recours à des systèmes spatiaux pour la gestion des catastrophes".

26. Les représentants de l'Allemagne, de l'Autriche, des États-Unis, de la Fédération de Russie, de la France, de l'Inde, de l'Indonésie, de l'Italie, du Japon, du Nigéria, de l'Ukraine et du Venezuela (République bolivarienne du) ont fait des déclarations au titre de ce point. L'observateur du Conseil consultatif de la génération spatiale a aussi fait une déclaration. Des déclarations concernant ce point ont également été faites pendant le débat général par les représentants d'autres États Membres et le représentant de la Colombie au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes.

27. Le Sous-Comité a entendu les présentations scientifiques et techniques suivantes:

- a) "Application des techniques spatiales à la prévention des catastrophes en Chine", par le représentant de la Chine;
- b) "Réception, interprétation et utilisation des images satellites obtenues par UN-SPIDER pendant le séisme et le tsunami qui ont frappé le Chili le 27 février 2010", par le représentant du Chili;
- c) "Dixième anniversaire de la Charte internationale 'Espace et catastrophes majeures'", par le représentant de l'Agence spatiale européenne;
- d) "Observation de la Terre en quatre dimensions: l'espace et le temps", par le représentant de la Roumanie;
- e) "Informations par satellite relatives à l'humidité des sols pour évaluer les risques d'inondation, en particulier le cas des inondations qui ont frappé le Pakistan en 2010", par le représentant de l'Autriche;
- f) "La Charte internationale", par le représentant des États-Unis;
- g) "Le Cadre institutionnel du projet relatif au Système aérospatial international de surveillance mondiale (IGMASS)", par le représentant de la Fédération de Russie;
- h) "Gestion des inondations et des précipitations qui ont frappé le Pakistan en 2010 à l'aide des techniques spatiales", par le représentant du Pakistan.

28. Pour l'examen de ce point, le Sous-Comité était saisi des documents suivants:

a) Rapport sur les activités exécutées en 2010 dans le cadre du Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence (A/AC.105/981);

b) Rapport du Secrétariat sur les activités techniques d'appui consultatif menées en 2010 dans le cadre du Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence (A/AC.105/985);

c) Note du Secrétariat sur le Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence: plan de travail proposé pour l'exercice biennal 2012-2013 (A/AC.105/C.1/2011/CRP.15) (en anglais uniquement);

d) Rapport sur les activités de coordination menées par le Bureau des affaires spatiales avec les mécanismes et initiatives existants pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale à l'appui des activités d'intervention d'urgence (A/AC.105/C.1/2011/CRP.16) (en anglais uniquement).

29. À la 746^e séance du Sous-Comité, le Coordonnateur du Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence (UN-SPIDER) a donné un aperçu des activités entreprises en 2010, de l'exécution des activités prévues pour 2011 et du plan de travail de UN-SPIDER proposé pour l'exercice biennal 2012-2013 (voir A/AC.105/C.1/2011/CRP.15).

30. Le Sous-Comité a pris note avec satisfaction des progrès accomplis dans l'exécution des activités menées dans le cadre de UN-SPIDER en 2010, notamment de l'appui fourni par le biais du programme aux efforts d'intervention d'urgence déployés pour faire face à des catastrophes majeures dans le monde.

31. Le Sous-Comité a également pris note avec satisfaction de l'inauguration officielle du Bureau de UN-SPIDER à Beijing, le 10 novembre 2010.

32. Le Sous-Comité a pris note avec satisfaction des contributions volontaires qui avaient été mises à disposition par les États Membres, y compris des contributions en espèces versées par l'Allemagne, l'Autriche et la Chine, et encouragé les États Membres à fournir, sur une base volontaire, tout l'appui nécessaire, y compris financier, au programme UN-SPIDER pour lui permettre d'exécuter son plan de travail pour l'exercice biennal 2010-2011.

33. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction qu'en 2010, le Bureau des affaires spatiales avait signé des accords de coopération avec cinq organismes nationaux et régionaux en vue d'établir un bureau régional d'appui, portant ainsi le nombre total de bureaux régionaux d'appui à 10. Actuellement, les bureaux régionaux d'appui de UN-SPIDER sont accueillis par six organismes nationaux (Agence spatiale algérienne, Agence spatiale iranienne, Agence nationale pour la recherche-développement dans le domaine spatial du Nigéria, Commission de recherche sur l'espace et la haute atmosphère du Pakistan, Agence spatiale roumaine et Agence spatiale ukrainienne) et par quatre organismes régionaux (Centre asiatique de prévention des catastrophes, situé à Kobe (Japon); Centre régional pour la cartographie des ressources pour le développement, situé à Nairobi; Université des

Antilles occidentales, située à St. Augustine (Trinité-et-Tobago); et Water Center for the Humid Tropics of Latin America and the Caribbean (CATHALAC), situé à Panama).

34. Le Sous-Comité s'est félicité des offres faites par la Colombie, l'Indonésie et la Turquie d'accueillir des bureaux régionaux d'appui de UN-SPIDER.

35. Le Sous-Comité a pris note des activités menées par les États Membres qui contribuaient à accroître la disponibilité et l'utilisation de solutions spatiales à l'appui de la gestion des catastrophes, notamment la constellation de petits satellites pour l'observation du bassin méditerranéen (COSMO)-SkyMed exploitée par l'Italie; le projet Sentinel Asia et le Satellite de démonstration et d'essai d'interconnexions à haut débit qui y est associé; la Charte relative à une coopération visant à l'utilisation coordonnée des moyens spatiaux en cas de situations de catastrophe naturelle ou technologique (également appelée Charte internationale "Espace et catastrophes majeures"); le Système mésoaméricain de visualisation et de surveillance régional (SERVIR); le Réseau du système d'alerte rapide aux risques de famine; le système satellitaire de diffusion des données à couverture quasi planétaire GEONETCast; les autres activités entrant dans le cadre du Forum régional Asie-Pacifique des agences spatiales; le Service mondial d'alerte écologique (GEAS) pour la diffusion d'alertes précoces en cas de risque écologique; et le projet de Services et applications pour les interventions d'urgence (SAFER) mis en œuvre dans le cadre de l'initiative de Surveillance mondiale pour l'environnement et la sécurité (GMES) en Europe.

36. Le Sous-Comité a noté que, conformément au paragraphe 16 de la résolution 65/97 de l'Assemblée générale, le Bureau des affaires spatiales veillait à la coordination des activités menées dans le cadre de SpaceAid (UN-SPIDER) avec les mécanismes et initiatives qui fournissaient des informations d'origine spatiale à l'appui des interventions d'urgence (voir A/AC.105/C.1/2011/CRP.16).

37. Le Sous-Comité a noté que le Bureau avait organisé, le 9 février 2011, une réunion d'experts sur les technologies spatiales et les interventions d'urgence, à laquelle ont participé des représentants des quatre principaux mécanismes, à savoir la Charte internationale "Espace et catastrophes majeures", Sentinel Asia, le projet SAFER et le système SERVIR, ainsi que des représentants d'un certain nombre de fournisseurs de services et des bureaux régionaux d'appui de UN-SPIDER. Il a également noté que ces représentants étaient convenus d'examiner plus avant la possibilité de créer, avec l'aide du Bureau des affaires spatiales, un groupe de travail pour améliorer la collaboration et la communication d'informations en cas de catastrophes majeures, et a prié le Bureau de demander à ces mécanismes et fournisseurs de services une confirmation officielle de leur participation au groupe de travail proposé et de les inviter à nommer des représentants.

38. Le Sous-Comité a noté que le Groupe de travail existant sur les télécommunications d'urgence examinerait, à sa prochaine réunion, la possibilité de créer une charte sur les télécommunications d'urgence, qui assurerait l'accès à l'infrastructure de télécommunication à l'appui des interventions d'urgence.

39. Le point de vue a été exprimé que le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique devrait exprimer son soutien en faveur du projet de Système aérospatial international de surveillance mondiale.

40. Le point de vue a été exprimé qu'un groupe de travail sur le renforcement de la coopération mondiale dans le domaine de la cartographie d'urgence par satellite pourrait être créé dans le cadre du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

41. Le Groupe de travail plénier, convoqué de nouveau conformément à la résolution 65/97 de l'Assemblée générale, a également examiné le point 8 de l'ordre du jour, "Recours à des systèmes spatiaux pour la gestion des catastrophes". À sa [736^e séance, le 18 février], le Sous-Comité a fait sien le rapport du Groupe de travail plénier qui figure à l'annexe I du présent rapport.

VII. Évolutions récentes des systèmes mondiaux de navigation par satellite

42. Conformément à la résolution 65/97 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité a examiné le point 9 de l'ordre du jour, "Évolutions récentes des systèmes mondiaux de navigation par satellite".

43. Les représentants de l'Allemagne, du Canada, des États-Unis, de la Fédération de Russie, de l'Inde, de l'Italie, du Japon et du Nigéria ont fait des déclarations au titre de ce point. L'observateur des Émirats arabes unis a également fait une déclaration. Une déclaration a été faite par l'observateur de l'Union européenne. Pendant le débat général, des déclarations sur ce point ont également été faites par les représentants d'autres États Membres.

44. Le Sous-Comité a entendu les présentations scientifiques et techniques suivantes:

a) "Résultats obtenus récemment en matière de télédétection de l'atmosphère de la Terre (par le centre de recherche allemand (GFZ)) grâce aux satellites de navigation", par le représentant de l'Allemagne;

b) "État d'avancement et perspectives du Système mondial de satellites de navigation (GLONASS)", par le représentant de la Fédération de Russie;

c) "Réalizations et résultats de la cinquième Réunion du Comité international sur les Systèmes mondiaux de navigation par satellite (Turin, 18-22 octobre 2010)", par le représentant de l'Italie.

45. Pour l'examen de ce point, le Sous-Comité était saisi des documents suivants:

a) Rapport de l'Atelier ONU/République de Moldova/États-Unis d'Amérique sur les applications des systèmes mondiaux de navigation par satellite (A/AC.105/974);

b) Note du Secrétariat sur la cinquième Réunion du Comité international sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite (A/AC.105/982);

c) Rapport sur l'Atelier ONU/Fédération internationale d'astronautique sur les applications des systèmes mondiaux de navigation par satellite au bénéfice de l'homme et du développement (A/AC.105/984).

46. Le Sous-Comité a noté que l'Atelier ONU/Émirats arabes unis sur les applications des systèmes mondiaux de navigation par satellite, coparrainé par les États-Unis d'Amérique, avait été accueilli par l'Institut émirien pour les sciences et technologies avancées (EIAST), au nom du Gouvernement des Émirats arabes unis, du 16 au 20 janvier 2011 à Dubaï.
47. Le Sous-Comité a été informé que le Bureau des affaires spatiales mettait actuellement au point son programme sur les applications des systèmes mondiaux de navigation par satellite (GNSS), en particulier des activités visant à déployer des instruments pour l'Initiative internationale sur la météorologie spatiale et à élaborer un programme de formation aux GNSS destiné à être intégré aux programmes d'enseignement des centres régionaux de formation aux sciences et aux techniques spatiales affiliés à l'ONU, qui faisaient également office de centres d'information du Comité international sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite (GNSS).
48. Le Sous-Comité a examiné les questions relatives au Comité international et les dernières avancées dans le domaine des technologies et des applications des GNSS.
49. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction que la cinquième Réunion du Comité international, organisée conjointement par le Gouvernement italien et la Commission européenne au nom de l'Union européenne, s'était tenue à Turin (Italie) du 18 au 22 octobre 2010 et que la sixième réunion se tiendrait à Tokyo du 5 au 9 septembre 2011. Il a également noté que la septième réunion du Comité serait accueillie par la Chine en 2012.
50. Le Sous-Comité a noté que les quatre groupes de travail du Comité international se concentraient respectivement sur les thèmes suivants: compatibilité et interopérabilité; amélioration de la performance des services GNSS; diffusion d'informations et renforcement des capacités; et synchronisation et applications. Il a également noté les progrès importants accomplis s'agissant des plans de travail du Comité international et de son Forum des fournisseurs, en particulier de l'application du principe de transparence dans la fourniture de services ouverts, et a demandé de continuer de progresser sur cette voie au cours de l'année à venir. Il a en outre noté que le Forum des fournisseurs avait tenu sa sixième réunion parallèlement à la cinquième réunion du Comité international.
51. Le Sous-Comité a rendu hommage au Bureau des affaires spatiales, qui assure le secrétariat exécutif du Comité international et de son Forum des fournisseurs, et l'a félicité pour ses efforts visant à créer des synergies entre les acteurs mondiaux dans le domaine de la navigation par satellite.
52. Le Sous-Comité a remercié le Bureau des affaires spatiales pour ses efforts visant à promouvoir l'utilisation des GNSS dans le cadre de ses initiatives de renforcement des capacités dans les pays en développement.
53. Le Sous-Comité a noté que les États-Unis s'employaient à continuer d'améliorer la précision et la disponibilité du système mondial de localisation (GPS) en augmentant la performance des satellites et des horloges et en élargissant la configuration de la constellation. Il a également noté que les États-Unis souhaitaient que le système GPS reste un pilier central de tout nouveau système international de navigation par satellite.

54. Le Sous-Comité a pris note avec satisfaction des contributions financières versées par les États-Unis, qui permettaient au Bureau des affaires spatiales d'entreprendre un certain nombre d'activités concernant les GNSS, le Comité international et le Forum des fournisseurs, notamment l'organisation d'ateliers régionaux.

55. Le Sous-Comité a noté que le Système mondial de satellites de navigation (GLONASS) de la Fédération de Russie avait actuellement 22 satellites GLONASS-M opérationnels sur orbite et que quatre autres étaient en cours de maintenance. Il a également noté que le vol d'essai pour la prochaine génération de satellites GLONASS-K était prévu en 2011.

56. Le Sous-Comité a noté que l'Allemagne, qui est l'un des membres fondateurs du Système européen de navigation par satellite (Galileo), continuait à promouvoir et à développer des projets nationaux d'application destinés à encourager l'utilisation de la navigation par satellite, en les harmonisant avec les projets européens. L'objectif à long terme était que l'exploitation de Galileo permette aux petites et moyennes entreprises innovatrices nationales d'être compétitives sur les marchés internationaux.

57. Le Sous-Comité a noté que l'Inde mettait actuellement en place le système géostationnaire de navigation renforcée assistée par GPS (GAGAN), système de renforcement satellitaire permettant d'améliorer la précision des positions dans le domaine de l'aviation civile. Le Système régional indien de navigation par satellite (IRNSS), qui compte sept satellites sur les orbites géostationnaire et équatoriale, était actuellement mis en place et la constellation devrait être complète en 2014.

58. Le Sous-Comité a noté que le Japon faisait la promotion du Système satellitaire Quasi-Zénith (QZSS) et du Système satellitaire de complément (MSAS) du Satellite de transport multifonctions (MTSAT). Le premier satellite du système QZSS, qui porte le nom de "Michibiki", a été lancé en septembre 2010. Le système QZSS vise à compléter et à renforcer le système GPS et ses signaux pour leur réception dans la région d'Asie et d'Océanie. La participation du Japon à la mise en place d'un réseau faisant appel à plusieurs systèmes mondiaux de navigation par satellite dans la région a été soulignée.

59. Le Sous-Comité a noté les progrès réalisés par le Nigéria dans l'installation des stations de référence à fonctionnement continu qui constitueraient la composante au sol d'un futur système de renforcement satellitaire destiné à l'Afrique. Au Nigéria, le réseau permanent de GNSS (NIGNET) comprendrait au total 50 stations afin d'assurer une couverture uniforme à l'échelon national et de maintenir ainsi un cadre de référence moderne dans le pays.

60. Le Sous-Comité a noté que, dans le cadre du Système international de satellites pour les recherches et le sauvetage (COSPAS-SARSAT), le Canada assurait la coordination avec les fournisseurs de GNSS en vue d'incorporer des charges utiles opérationnelles de recherche et de secours sur les futurs satellites mondiaux de navigation sur orbite terrestre moyenne, tels que GPS, GLONASS et Galileo, afin d'améliorer la portée et la vitesse de détection et de localisation de balises de détresse émettant à 406 MHz partout dans le monde.

VIII. Utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace

61. Conformément à la résolution 65/97 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité a examiné le point 10 de l'ordre du jour, "Utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace".

62. Les représentants des États-Unis et du Venezuela (République bolivarienne du) ont fait des déclarations au titre du point 10 de l'ordre du jour. Pendant le débat général, une déclaration au titre de ce point a aussi été faite par le représentant de la Colombie, au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes.

63. Le Sous-Comité a invité les États et les organisations intergouvernementales à commencer ou à poursuivre l'application du Cadre de sûreté pour les applications de sources d'énergie nucléaire dans l'espace (A/AC.105/934).

64. Quelques délégations ont exprimé l'opinion que le Cadre de sûreté représentait une avancée importante en matière de développement d'applications de sources d'énergie nucléaire sûres et que sa mise en œuvre par les États Membres et les organisations intergouvernementales donnerait au grand public l'assurance que les applications de sources d'énergie nucléaire dans l'espace seraient développées, lancées et exploitées de façon sûre.

65. Le point de vue a été exprimé que l'application du Cadre de sûreté permettrait une coopération bilatérale et multilatérale dans le domaine de l'utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace entre les États et les organisations intergouvernementales. Cette délégation considérait que l'échange d'informations sur les pratiques nationales relatives à la sûreté de l'utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace encouragerait les États membres et les organisations intergouvernementales à appliquer le Cadre du sûreté.

66. Quelques délégations ont exprimé l'avis qu'il fallait accorder plus d'importance à l'utilisation des sources d'énergie nucléaire en orbite géostationnaire et en orbite terrestre basse afin de traiter le problème des risques de collision des objets en orbite contenant des sources d'énergie nucléaire et de leur rentrée accidentelle dans l'atmosphère terrestre. Elles considéraient qu'il fallait accorder davantage d'attention à cette question au moyen de stratégies adéquates, d'une planification à long terme et de réglementations, notamment du Cadre de sûreté pour les applications de sources d'énergie nucléaire dans l'espace.

67. Quelques délégations ont exprimé l'avis que seuls les États, indépendamment de leur niveau de développement social, économique, scientifique ou technique, étaient tenus d'engager un processus de réglementation de l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace et que cette question intéressait l'humanité tout entière. Ces délégations étaient d'avis que les gouvernements assumaient la responsabilité internationale des activités nationales impliquant l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace menées par des organisations gouvernementales ou non gouvernementales et que ces activités devaient servir, et non desservir, les intérêts de l'humanité.

68. Quelques délégations étaient d'avis que l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace devrait être aussi limitée que possible et qu'il faudrait informer les autres États de manière complète et transparente des mesures prises pour garantir la sûreté. De l'avis de ces délégations, si les sources d'énergie

nucléaire étaient nécessaires pour certaines missions interplanétaires, rien ne justifiait leur utilisation en orbite terrestre, compte tenu du fait que l'on y disposait d'autres sources d'énergie bien plus sûres et dont la performance avait été démontrée.

69. L'avis a été exprimé que les États qui recouraient à des sources d'énergie nucléaire dans l'espace devraient tenir compte du fait que l'environnement circumterrestre était un espace limité.

70. L'avis a été exprimé que l'application des sources d'énergie nucléaire aux missions spatiales était un élément capital, car elle pouvait aider les pays à faire progresser les objectifs de l'exploration spatiale.

71. Conformément à la résolution 65/97 de l'Assemblée générale, le Groupe de travail sur l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace a été convoqué de nouveau sous la présidence de Sam A. Harbison (Royaume-Uni). Le Groupe de travail a tenu [...] séances.

72. Le Sous-Comité s'est félicité de l'Atelier sur l'utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace, tenu par le Groupe de travail au cours de sa 1^{re} séance, le 9 février après-midi.

73. À sa (...) séance, le (...) février, le Sous-Comité a fait sien le rapport du Groupe de travail, y compris le rapport sur l'Atelier que le Groupe a tenu en marge de sa présente session. Le rapport du Groupe de travail figure à l'annexe [...] du présent rapport.

X. Initiative internationale sur la météorologie spatiale

74. Conformément à la résolution 65/97 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité scientifique et technique a examiné le point 12 de l'ordre du jour, "Initiative internationale sur la météorologie spatiale" dans le cadre du plan de travail figurant à l'annexe du document A/AC.105/933.

75. Les représentants de la Chine, des États-Unis, de l'Inde, du Japon et de la Slovaquie ont fait des déclarations au titre du point 12 de l'ordre du jour. L'observateur de l'OMM a également fait une déclaration. Pendant le débat général, des déclarations au titre de ce point de l'ordre du jour ont également été faites par des représentants d'autres États membres et par le représentant de la Colombie au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes.

76. Le Sous-Comité a entendu les présentations scientifiques et techniques suivantes:

a) Tempêtes spatiales violentes (savoir non pas si mais quand) et minimum solaire extrême, par le représentant des États-Unis;

b) De la recherche aux opérations: projets en cours et prévus au niveau européen et international dans le domaine de la météorologie spatiale, par le représentant de l'Allemagne;

c) Informations récentes concernant l'Initiative internationale sur la météorologie spatiale, par le représentant des États-Unis;

d) Activités menées par le Japon dans le domaine de la météorologie spatiale, par le représentant du Japon;

e) Projet chinois de surveillance au sol de la météorologie spatiale, par le représentant de la Chine;

f) Activités scientifiques dans le domaine de la recherche météorologique spatiale en Inde, par le représentant de l'Inde.

77. Le Sous-Comité était saisi d'une note du Secrétariat contenant des informations reçues des États Membres et des observateurs sur les activités régionales et internationales liées à l'Initiative internationale sur la météorologie spatiale (A/AC.105/979).

78. Le Sous-Comité a noté que les objectifs de l'Initiative internationale sur la météorologie spatiale étaient d'acquérir les connaissances scientifiques nécessaires pour comprendre les interactions physiques inhérentes à la météorologie spatiale, reconstruire et prévoir la météorologie dans l'espace circumterrestre, et transmettre ces connaissances aux scientifiques, aux ingénieurs, aux décideurs ainsi qu'au grand public.

79. Le Sous-Comité s'est félicité du fait que la participation à l'Initiative était ouverte à tous les pays, qui soit hébergeaient, soit fournissaient des instruments. L'Initiative est administrée par un comité directeur composé de 16 membres, qui se réunit une fois par an pour évaluer les progrès accomplis et dresser la liste des priorités pour l'année à venir. Le Comité directeur a tenu sa première réunion à Vienne le 9 février 2011. Des coordinateurs nationaux de 81 pays ont aidé à coordonner les activités de l'Initiative menées au niveau national.

80. Le Sous-Comité a noté que l'Initiative comprenait trois éléments: le programme relatif aux réseaux d'instruments pour l'exploitation et le déploiement d'instruments de surveillance de la météorologie spatiale; le programme de coordination et d'analyse des données pour mettre au point des modèles prévisionnels à l'aide de données de l'Initiative; et des programmes de formation théorique et pratique et de sensibilisation du public.

81. L'avis a été exprimé que des travaux de recherche au titre de l'Initiative devaient être menés de manière concertée au niveau mondial, car ils contribueraient en définitive à comprendre dans quelles conditions le Soleil et le vent solaire, la magnétosphère, l'ionosphère et la thermosphère pourraient influencer la performance et la fiabilité des systèmes technologiques aériens et au sol et mettre en danger la vie ou la santé humaine.

82. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction que l'OMM soutenait les efforts internationaux de l'Initiative depuis 2008, au moyen des activités suivantes: possibilité d'embarquer des instruments de surveillance de la météorologie spatiale sur les satellites météorologiques, utilisation de systèmes d'information de l'OMM pour renforcer l'échange et la diffusion de données partout dans le monde et échange de données d'expérience entre les spécialistes de la modélisation atmosphérique et de la météorologie spatiale.

83. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction que des informations concernant les réseaux d'instruments au sol de couverture mondiale étaient régulièrement diffusées par le biais d'un bulletin électronique publié par le Centre de recherche sur

l'environnement spatial de l'Université de Kyushu (Japon) et sur le site Web de l'Initiative internationale sur la météorologie spatiale maintenu par l'Académie bulgare des sciences (www.iswi-secretariat.org).

84. Le Sous-Comité a constaté avec plaisir que le Bureau des affaires spatiales continuait de soutenir l'étude de l'incidence sur l'ionosphère des perturbations soudaines par le biais de l'instrument de surveillance des perturbations ionosphériques soudaines installé sur le lieu de son exposition permanente consacrée à l'espace à l'Office des Nations Unies à Vienne. Les séries de données produites chaque jour par cet instrument et enregistrées par le Bureau étaient actuellement transmises à l'Université Stanford (États-Unis) pour que les chercheurs du monde entier puissent les utiliser dans leur analyse des relations complexes entre la Terre et le Soleil.

85. Le Sous-Comité s'est félicité de l'organisation, par le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales, de l'atelier ONU/NASA/Agence japonaise d'exploration aérospatiale sur l'Initiative internationale sur la météorologie spatiale, qui s'est tenu du 6 au 10 novembre 2010 à l'Université Helwan du Caire, et s'est félicité des prochains ateliers qui devraient se tenir au Nigéria en 2011 et en Équateur en 2012.